

Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 23

Membres présents: 18

Suffrages exprimés: 22

République Française

Délibération N° 2017-96
Conseil Municipal du 20 Septembre 2017

DATE DE CONVOCATION : 14 Septembre 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER - J.P. SIMON – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA - E. RAMBEAU – S. HIBON-MINET – P. FRÉON – C. FULPIN – C. MESLIER – S. LABROUSSE – C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU.

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS AYANT DONNÉS POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER – P. ORMÈCHE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - J.P. ZUCCHI donne pouvoir à M. VILLEGER – K. PERROIS donne pouvoir à J.P. SIMON –

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS – EXCUSÉS : M.A. CHEVALIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: C. BONNFAU

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE SU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

VU l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les Décrets n° 2007-675 du 2 mai 2007 et n° 2012-97 du 27 janvier 2012, relatifs à la présentation du rapport à l'Assemblée délibérante,

CONSIDÉRANT la transmission du rapport annuel de l'exercice 2016 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement non collectif par le service d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage de Charente Eaux et le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Châteauneuf-sur-Charente,

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 22 VOIX POUR** : décide

- ✓ de prendre acte de ce document et d'approuver son contenu. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE